

## CONTRAT DE LOCATION POUR LES PARTICULIERS

Salles municipales de la commune de Chabanière

**Je soussigné(e) :**

NOM Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et commune : .....

Adresse mail : .....Numéro de téléphone : .....

Objet de la manifestation : .....

**Demande à louer pour le week-end complet du vendredi 14 heures au lundi 10 heures :**

Cocher la(les) case(s) concernée(s)	SALLES	CAPACITÉS	TARIFS				CAUTION
			Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	
			Deux jours		Journée supplémentaire		
<b>658, route des Monts du Lyonnais - Saint Didier sous Riverie - 69440 CHABANIÈRE</b>							500 euros
	<u>Boulodrome</u>	195 personnes	400 euros	600 euros	170 euros	250 euros	
<b>686, route des Monts du Lyonnais - Saint Didier sous Riverie - 69440 CHABANIÈRE</b>							500 euros
	<u>Gymnase avec bar</u>	500 personnes	550 euros	1100 euros	230 euros	460 euros	
	Option Podium (30 m²)		100 euros (comprenant l'installation et le démontage)				
	<u>Bar du gymnase</u>	40 personnes	150 euros	250 euros	60 euros	110 euros	
<b>35, place des deux Clochers - Saint Didier sous Riverie - 69440 CHABANIÈRE</b>							500 euros
	<u>Salle de l'amitié</u>	100 personnes	300 euros	450 euros	125 euros	190 euros	
<b>Route de Chaussan - Saint Sorlin - 69440 CHABANIÈRE</b>							500 euros
	<u>Espace Franck Rossi</u>	120 personnes	250 euros	450 euros	100 euros	190 euros	

Tarif au 22.10.2019

Date(s) demandée(s) : .....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur pour la location de la salle et en accepter les termes notamment en ce qui concerne la capacité d'accueil.

**Je verse un chèque de location d'un montant de :**

**Je verse un chèque de caution d'un montant de : 500 €**

Je prends note que ces chèques de location et de caution permettent de bloquer la réservation.  
Le chèque de location est susceptible d'être encaissé rapidement par la mairie (avant la date de location).  
Il ne pourra être restitué que pour un motif imprévisible et extraordinaire.

Si le chèque de caution ne permet pas de régler la totalité des frais à engager suite à des dégradations, dysfonctionnements ou manques importants constatés lors de l'état des lieux final de la salle et de la récupération des clés, une facture me sera transmise accompagnée d'un avis des sommes à payer pour règlement.

**Je m'engage à fournir également les documents suivants au plus tard 15 jours avant la manifestation :**

- **Une attestation d'assurance** spécifiant l'adresse complète de l'évènement, ainsi que les dates de location (prévoir du vendredi 14h au lundi 10h minimum).  
Elle est à demander auprès de l'assurance couvrant votre habitation.
- **Copie de votre carte d'identité**
- **Copie de votre justificatif de domicile**

**À l'issue de la location, si aucun problème n'est constaté, je souhaite que le chèque de caution :**

	Soit détruit par les soins de la mairie.
	Me soit restitué, auquel cas, je dois passer à la mairie principale de Saint-Maurice aux horaires d'ouverture dans un délai d'un mois pour récupérer ce chèque. Au-delà de ce délai, le chèque de caution sera détruit par la mairie.

**Je prends note que je serai contacté(e)** par un agent de la commune au minimum 4 jours avant la date de location pour fixer un rendez-vous pour l'état des lieux d'entrée et la remise des clés.  
Un second rendez-vous sera fixé après la manifestation pour vérifier la conformité de la salle et afin d'établir l'état des lieux final. Merci de respecter scrupuleusement les heures des rendez-vous.

À : .....

Le : .....

Le signataire du présent contrat certifie en avoir pris intégralement connaissance et s'engage à le respecter et à le faire respecter et s'engage à assumer financièrement et juridiquement tout non-respect du présent contrat.

Signature du locataire

Le Maire,